

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 03 Mars 2026

Date d'affichage :

Le dix mars deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie de Buais-Les-Monts, sous la présidence de Monsieur COURTEILLE Éric, Maire de Buais-les-Monts.

Étaient présents : Mme BOISHY Martine, M DESLOGES Gilbert, M COURTEILLE Éric, Mme FERMIN Joëlle, M FEUGUEUR Patrice, Mme GRENIER Line, Mme GUERIN Annie, M. JARDIN Jean-Claude, Mme LELIEVRE Aline, M. LEMOUSSU Joël, Mme PARIS Solange, Mme Rolande ROUPENEL, M. THIBERT Maxime

Était absent : Claude GAOUYAT

Pouvoirs : Sébastien LEBOISNE pouvoir à Joël LEMOUSSU

Gabriel JEHAN pouvoir à Éric COURTEILLE

Conformément à l'article 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Patrice Feugueur, accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire procède à l'appel.

1) Approbation du compte rendu du conseil du 10 décembre et du 23 décembre 2025

Monsieur le maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 10 et du 23 décembre 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les comptes rendus du conseil municipal en date du 10 et du 23 décembre 2025

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

2) Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025

Monsieur le maire présentent les comptes financiers uniques 2025 de la commune et du Lotissement.

Lors des deux votes des CFU, Monsieur le maire s'est retiré de la séance afin que le Conseil Municipal puisse délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** par 12 voix POUR le compte financier unique 2025 de la commune de Buais-les-Monts
- **APPROUVE** par 12 voix POUR le compte financier unique 2025 du Lotissement des Camélias

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

3) Vote du Budget Primitif 2026 et affectation de résultats

Pour le budget principal

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif pour l'année 2026

Après en avoir détaillé les propositions, Monsieur le Maire démontre que le budget primitif 2026 s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	639 120 €	639 120 €
Investissement	738 572 €	738 572 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal pour l'année 2026

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

Affectation de résultats pour le budget de la commune

Le conseil, réuni sous la présidence du Maire,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant les opérations régulières.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat clôture EX 2024	Virement à la SI 2025	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 96 877,13		112 386,27	560 855	- 560 855	- 545 345,86 €
FONCT	283 915,17		146 977,69			430 892,86 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	430 892,86 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	430 892,86 € 430 892,86 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2025 (Ligne 001)	15 509,14 €

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

Pour le budget du Lotissement

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif pour l'année 2026

Après en avoir détaillé les propositions, Monsieur le Maire démontre que le budget primitif 2026 s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	118 710,54 €	118 710,54 €
Investissement	133 215,87 €	133 215,87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget du Lotissement des Camélias pour l'année 2026

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

4) Avenant n°1 – Lot n°3 (Entreprise Constructions Rivières), tranche conditionnelle

Monsieur le maire présente un premier avenant concernant le lot n°3 de l'entreprise Constructions Rivières pour la tranche conditionnelle. Cet avenant concerne des travaux pour la mise en œuvre d'une dalle sur terre-plein. Des travaux supplémentaires sont demandés pour le passage des réseaux EU de la cuisine et de la laverie dans la dalle béton du plancher bas, jusqu'au collecteur le plus proche. Cet avenant s'élève à 5 807 € HT soit 6 968,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis et l'avenant correspondant : Constructions Rivières d'un montant de 5807 € HT **(6968,40 € TTC)**.
- **DONNE POUVOIR** au Maire à signer le devis et l'avenant correspondant.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

5) Avenant n°1 – Lot n°5 (Entreprise Mangeas) Tranche Ferme

Monsieur le maire présente un premier avenant concernant le lot n°5 de l'entreprise Mangeas pour la tranche ferme. Cet avenant concerne des travaux de contre cloison en plaque de plâtre BA13 hydro sur ossature métallique sans isolation (cuisine – laverie-couloir et vestiaire suivant plan).

Cet avenant s'élève à 632,44 € HT soit 758,93 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis et l'avenant correspondant : Mangeas d'un montant de 632,44 € HT **(758,93 € TTC)**.
- **DONNE POUVOIR** au Maire à signer le devis et l'avenant correspondant.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

6) Avenant n°1 – Lot n°5 (Entreprise Mangeas) Tranche Conditionnelle

Monsieur le maire présente un premier avenant concernant le lot n°5 de l'entreprise Mangeas pour la tranche conditionnelle. Cet avenant concerne le remplacement des dalles de faux plafonds de la grande salle.

Cet avenant s'élève à 1 235,68 € HT soit 1 482,82 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis et l'avenant correspondant : Mangeas d'un montant de 1235,68 € HT **(1482,82 € TTC)**.
- **DONNE POUVOIR** au Maire à signer le devis et l'avenant correspondant.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

7) Frais de fonctionnement – Mortain Bocage

Monsieur Courteille fait lecture d'un courrier de l'école de Notre Dame du Touchet pour 2024-2025.

Les frais de fonctionnement s'élève à 11 830,43 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à mandater la somme de **11 830,43 €** pour l'année 2024-2025

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

8) Frais de fonctionnement – Grandparigny

Monsieur Courteille fait lecture d'un courrier de l'école de Grandparigny pour 2024-2025.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 1 492,40 € pour deux enfants (un sur toute l'année, le second présent 4 mois sur 10).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à mandater la somme de **1 492,40 €** pour l'année 2024-2025.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

9) Frais de fonctionnement – Ecoles publiques de St Hilaire

Monsieur le maire présente un courrier concernant une demande de frais de fonctionnement pour les élèves en classe maternelle, primaires des écoles publiques de St Hilaire du Harcouët pour l'année scolaire 2024-2025.

- Le coût est de 2030,47 € par élève en classe maternelle x 6 élèves de la commune soit **12 182,82 €**.
- Le coût est de 774,45 € par élève en classe élémentaire x 10 élèves de la commune soit un total de **7 744,50 €**

Soit un montant total de 19 927,32 €

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à mandater la somme de **19 927,32 €** pour les frais de fonctionnement des écoles publiques de St Hilaire du Harcouët.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

10) Demande de subvention projet de sortie avec nuitée Ecole de Notre Dame du Touchet

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier de demande de subvention pour un projet avec nuitée pour l'école de Notre Dame du Touchet. 10 élèves de la commune sont concernés par ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser la somme de 44 € par enfant (44 € x 10 enfants = 440 €)
- **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder aux écritures

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

11) Participation à la convention Transport scolaires

Monsieur le maire fait lecture d'une convention rédigée par les services de la Communauté d'Agglomération Avranches-Mont-Saint-Michel-Normandie concernant la participation aux frais de transport des élèves scolarisés en primaire et en maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette convention

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

12) Avenant n°1 – Lot n°8 – Enerscience

Monsieur le maire présente un premier avenant concernant le lot n°8 de l'entreprise Enerscience pour la tranche ferme. Cet avenant concerne des travaux d'alimentation dans la cuisine.

Il s'élève à 538,55 € HT soit 646,26 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis et l'avenant correspondant : Enerscience d'un montant de 538,55 € HT **(646,26 € TTC)**.
- **DONNE POUVOIR** au Maire à signer le devis et l'avenant correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

Fin de la réunion : 21h34

Publié et affiché conformément à l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, à Buais-les-Monts, le

Le Maire, Éric Courteille